
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 8

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

CESSION D'UN VEHICULE

Date de convocation : 2 février 2024

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 14 février 2024

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 H et départ à 16 H 49, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, jusqu'à son arrivée à 14 h 45 et à partir
de son départ à 16 h 49.

Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Aline DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL,
M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

Monsieur le Président expose :

Le CCAS doit assurer le renouvellement de son parc automobile et a décidé de se séparer d'un véhicule au vu de son état général, de son kilométrage, de son âge, et des réparations à réaliser.

En lien avec la Ville de Niort qui s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique de vente aux enchères de ses biens, en signant une convention avec la société Agorastore qui propose ses services de commissaire – priseur (prise de photos et gestion complète de la vente aux enchères), le CCAS s'est joint à cette démarche en signant une convention auprès du même prestataire.

Le CCAS propose de céder le véhicule suivant :

- Véhicule C8 Citroën
- Immatriculation : AF-922-AJ
- Date de 1ère immatriculation : 2/07/2007
- Numéro d'inventaire : 001241
- Prix de réserve : 500€

Dans l'hypothèse, où le véhicule ne trouverait pas preneur lors de la vente aux enchères, le CCAS propose de faire une cession de ce véhicule en l'état à titre gratuit à l'association AIVE

(Association pour l'Insertion Via l'Economique) sise 200, rue Jean Jaurès – Z.I. Saint Florent – 79000 NIORT.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession du véhicule comme présenté ci-dessus ;
- **APPROUVER** le principe de cession à titre gratuit à l'association AIVE en cas de vente aux enchères infructueuse.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU